

**COMMUNE DE
CREUZIER-LE-VIEUX**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2022**

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 16 mai 2022, s'est réuni à 19h45 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Bernard CORRE**, Maire.

Présents : M. CORRE (Bernard, Maire), M^{me} BOUILLON, M. CORRE (Daniel), M^{me} SOARES, M. QUAIRE, M^{me} JAYAT (Adjoints), M. CROUZIER, M^{me} GAILLE, M. FAYET, M^{me} BRADEL, M. GODEFROY, M. MARQUIS, M. BUCK, M^{me} PORTEJOIE, M. GOUGAT, M^{me} GONDAT, M^{me} ARNOUX, M. AMOUR, M^{me} FINAT, M^{me} RICHE, LEDET et MORIGNAT (Conseillers municipaux).

Représenté : M. BERTIN

M. FAYET a été élu secrétaire de séance

* * * * *

APPROBATION à l'unanimité du compte-rendu du 29 mars 2022 par les membres présents.

INFORMATIONS :

1) **Indemnités 2021 des élus** :

FONCTIONS	MONTANTS BRUT
MAIRE	16 335,48€
ADJOINTS	29 170,80€
CONSEILLERS DELEGUES	21 003,00€
ELUE COMMUNALE A VICHY COMMUNAUTE	13 068,36€

2) **Démission et installation d'un conseiller municipal** : suite à la démission de Madame Marie-Christine GOUBEL, conseillère municipale, pour raison professionnelle, du Conseil Municipal et de diverses commissions communales, Monsieur le Maire installe Monsieur Didier AMOUR, candidat venant sur la liste après la démissionnaire, au sein du Conseil Municipal.

I/ DELIBERATIONS :

1/ COMMISSIONS COMMUNALES

a) **Modification de la composition de 4 commissions** :

Monsieur Didier AMOUR, nouvellement investi, se porte candidat pour intégrer les commissions suivantes :

- « Personnel communal »
- « Finances »
- « Démarche environnementale et éco responsable – aménagement des espaces voie verte – piste cyclable chemins de randonnées – transports »
- « Urbanisme »

Les membres du conseil acceptent cette candidature à l'unanimité, et la modification consécutive de leur composition.

b) Centre Communal d'Action Sociale :

Le CCAS est composé de 7 élus suite à une décision du Conseil municipal de juillet 2020 ; M. Daniel CORRE propose sa candidature pour le remplacement de Mme GOUBEL.
Accord unanime des élus.

2/ EMPRUNT 2022

Conformément au budget voté en mars dernier prévoyant un emprunt de 470 000€, et après consultation de plusieurs offres d'institutions bancaires, les élus approuvent à l'unanimité celle du Crédit Mutuel Massif Central au taux fixe de 1,20% (échéances constantes en capital) sur 10 ans.

3/ PERSONNEL

a) Autorisations spéciales d'absence : suite à la présentation de Madame Sophie SOARES sur la nature et la durée des autorisations spéciales d'absence, les élus votent à l'unanimité la proposition validée par le Centre de Gestion 03.

b) Avancement de grade : dans le cadre d'avancement de grade dont peuvent bénéficier 10 agents, et sur proposition de Madame Sophie SOARES, le conseil municipal accepte à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs comme suit en transformant :

- 2 grades d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe en adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- 1 grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 3 grades d'adjoint technique en adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 ATSEM principal de 2^{ème} classe en ATSEM principal de 1^{ère} classe
- 2 grades d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 grade de garde champêtre chef en garde champêtre chef principal

4/ URBANISME

Considérant qu'il est opportun de procéder à la cession de 2 parcelles du lotissement CAP SUD cadastrées section AL n°522p (A) et 524, d'une superficie totale de 1 153 m², situées rue de Vignolles, figurant au compte de la commune, le Maire propose leur cession au prix de 17 295€, et d'établir un acte notarié en l'étude de Maître Marie-Béatrice TOURNU (17 boulevard du Sichon à Vichy) qui devra prévoir leur inconstructibilité. Accord unanime des élus.

5/ ALSH

Afin de rendre plus attractif les emplois d'animateurs au profit de notre accueil de loisirs (contrat d'engagement éducatif), Monsieur le Maire propose la revalorisation de la rémunération forfaitaire des animateurs et de la fixer à 67€ brut la journée + 1/10^{ème} au titre des congés payés, soit 73,70€. Accord unanime des élus.

6/ BOUCLE DU PATRIMOINE

L'opération « Boucle du patrimoine » s'inscrit dans le cadre du déploiement d'un schéma directeur d'itinéraires cyclables à l'échelle communautaire. La Voie Verte « Via Allier » traverse le territoire communautaire du Nord (Billy) au Sud (St-Yorre) sur 27 kilomètres de long de la rivière Allier. Maillon d'un projet de grande itinérance entre le bec d'Allier (Nevers) et la méditerranée, l'inauguration de ce

tronçon local fut l'occasion de promouvoir la pratique locale du vélo par la mise en valeur de boucles locales thématiques : la « Boucle des sources » au sud entre les ponts de St Yorre et la passerelle SNCF d'Abrest, la « Boucle des îles » entre Abrest et Vichy et la plus célèbre « Boucle du lac » entre Vichy et Bellerive sur Allier. Ainsi, la présente opération vise à déployer une 4ème boucle au Nord du territoire, thématique, cette fois-ci, sur la découverte d'un riche patrimoine en ce secteur. Reliant les communes de Billy, Saint Germain-des-Fossés et Creuzier-le-Vieux, les pratiquants pourront découvrir ou redécouvrir une forteresse du Moyen Age, un Prieuré Clunisien et autres églises ou sites mérovingiens. La création d'une boucle de découverte supplémentaire directement reliée à l'axe structurant Via Allier vise à dynamiser le rayonnement du territoire par le développement de la pratique des modes doux. Ces liaisons cyclables et pédestres permettent à la fois d'étendre le rayonnement de la ville centre sur le reste du territoire et inversement de faire profiter le coeur d'agglomération des spécificités et singularités des territoires périphériques. Les accroches entre la Voie Verte et la boucle du patrimoine seront particulièrement traitées sous l'angle signalétique afin d'inciter les cyclistes à sortir de l'axe structurant Via Allier pour découvrir les spécificités des communes traversées par cette nouvelle boucle.

Pour assurer la cohérence des travaux, mais aussi pour réaliser des économies, les parties ont jugé opportun de confier par convention à un unique maître de l'ouvrage la responsabilité de l'ensemble de l'opération précitée sur la commune de Creuzier-le-Vieux.

Accord unanime des élus.

7/ ABRI-VOYAGEURS

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, a décidé de financer pour les communes qui le souhaitent, des abri-voyageurs à l'usage de leurs administrés. Le Maire propose de solliciter la Région pour la pose d'un abri-voyageurs standard type M1 à l'arrêt « Les Cornillons » sur la RD 2209.

Accord unanime des élus.

8/ ZONE DE L'AGGLOMERATION

Considérant que la zone agglomérée située le long des Routes Départementales n° 174 et 258 s'est étendue ; qu'il est nécessaire d'accorder les points repères (PR) terrain et le référentiel de la banque de données routières du Département de l'Allier (BDR _ Web Route) ; et de procéder à la mise à jour des documents administratifs et dispositions antérieures en la matière ; le Maire propose que les limites de l'agglomération de Creuzier-le-Vieux, au sens de l'article R 110-2 du code de la route, soient fixées ainsi qu'il suit dans le tableau suivant :

Désignation de la zone traversée	Voies	Repères kilométriques et géographiques
Commune de Creuzier-le-Vieux	RD 174	Du PR 0 au PR 3 + 580
Commune de Creuzier-le-Vieux	RD 258	Du PR 4 + 780 au PR 5 + 200

Accord unanime des élus.

9/ JURES D'ASSISES 2022 : tirage au sort

Numéro de la Liste électorale	NOM / Prénom	Adresse	Date et lieu de naissance
1658	M. LAURENT-VARANGE Pierrick	2, chemin des Roches 03300 CREUZIER-LE-VIEUX	23/08/1996 (66) Perpignan
1740	Mme LOURD-SIMON/GIOT Patricia	14A, rue de la Mairie 03330 CREUZIER-LE-VIEUX	27/04/1963 (75) Vincennes

945	M. DUCLOS Grégory Antoine	68, rue de Crépin 03300 CREUZIER-LE-VIEUX	22/07/1982 (03) Montluçon
1239	M. GAZIELLY Pascal Michel Jacques	9, Rue de Champagnat 03300 CREUZIER-LE-VIEUX	04/02/1963 (03) Cusset
2469	Mme SENNEPIN Marion	20, hameau de la Viala 03300 CREUZIER-LE-VIEUX	29/02/1992 (63) Clermont-Ferrand
2448	M. SAUTEREAU Christophe Julien Raymond	3, impasse des Jonquilles 03300 CREUZIER-LE-VIEUX	30/07/1977 (03) Vichy
411	Mme BRETIN/SIMON Josette Michelle	51, Rue de Laudemarière 03300 CREUZIER-LE-VIEUX	05/08/1961 (75) Paris 12ème
1163	M. FRACHISSE Patrick	8, Rue du Port Boutin 03300 CREUZIER-LE-VIEUX	07/10/1966 (03) Vichy
584	M. CHERVIN Pierre Edouard	24, rue des Bordes B3 03300 CEUZIER-LE-VIEUX	07/10/1972 (63) La Monnerie-le-Montel
1289	Mme GIROUX/MAUSSANG Christèle	2, Rue du Perron 03300 CREUZIER-LE-VIEUX	07/08/1977 (03) Vichy

* * * *

II/ QUESTIONS DIVERSES

* * * * *

III/ QUESTIONS ORALES

Mme FINAT et M. LEDET posent les questions suivantes au nom du groupe de l'opposition, suivies des réponses apportées par le Maire :

- Suite à notre question posée lors du Conseil du 27/09/2021 et à la réunion de la commission urbanisme du 12/10/2021, rien n'a été fait au 9 rue de la Grand Font (entretien parcelle communale et porte/grille de puits pour la sécurité). Quand comptez-vous faire quelque chose ? : l'entretien de la parcelle communale est programmé, et le puit sera clos et donc sécurisé.

- Une voiture vandalisée occupe le parking bas de l'église depuis un certain temps. Qui s'emploie à la faire évacuer ? : la Commune n'a pas de pouvoir d'intervention mais seulement de signalement, ce qui avait été fait à plusieurs reprises. La voiture a finalement été enlevée sur réquisition du commissaire de police ces jours-ci.

- Sur les réseaux sociaux, nous avons vu que la maison de la place des Guinards est prête pour accueillir des exilés de la guerre en Ukraine. Quand arriveront-ils et qui s'occupera de leur intégration dans la communauté creuziéroise ? : l'Anef 63 nous a informé de l'arrivée prochaine d'une famille dans ce logement que nous avons fini de meubler et de doter d'équipement électroménagers. Elle prendra en charge les occupants pour toutes leurs démarches administratives. Nous leur rendrons visite régulièrement pour s'assurer de leur intégration.

- Pour l'ancien Vival : qu'en est-il de la proposition d'achat aux enchères votées lors du dernier Conseil ? Vous expliquez sur FB avoir plusieurs solutions que vous ne communiquerez pas avant de disposer des locaux. Etant élus au même titre que vous, nous voudrions avoir connaissance de ces solutions : une rumeur circule depuis longtemps que le boulanger s'installerait à sa place... : la Commune a acquis aux enchères le matériel pour 30 000€ comme prévu. Quant aux produits toujours présents, ils seront vendus aux enchères seulement le 04 juillet prochain. Nous nous démenons pour trouver la meilleure solution d'une reprise pérenne ; à ce titre, nous proposons à tous les élus de participer à une réunion (2^{ème} quinzaine de juin) pour discuter des propositions sérieuses reçues.